

Le CMS rappelle les consignes et les téléphones

Le Centre municipal de santé rappelle les consignes et répond à vos demandes.

Que dois-je faire si j'ai été ou suis en contact avec un cas de Covid19 ?

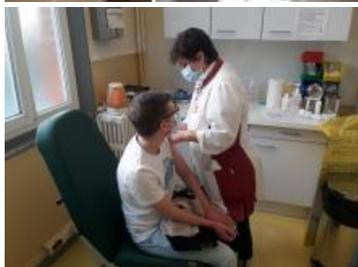
Selon le message du ministère de la Santé (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_quel_comportement_ado...) :

- Je n'ai pas de symptômes : je reste à mon domicile et je m'isole ; je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage ; je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
- J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

Quel médecin dois-je contacter ?

En dehors des cas graves, j'appelle mon médecin traitant libéral ou du Centre municipal de santé.

- Pour rappel, le centre de santé de Gentilly est joignable au 01 47 40 58 59 de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (fermé le samedi).
- Le standard téléphonique du CMS a été renforcé et médicalisé, afin de mieux répondre aux patients qui ont besoin d'aide et d'information dans la situation actuelle et pour les semaines à venir.
- Après la décision de simplifier et d'améliorer le remboursement de l'accès aux consultations médicales à distance en vidéo dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le ministre des solidarités et de la santé a autorisé par exception les consultations par téléphone, dans certaines conditions : [plus d'infos](#)



Contactez l'Assurance maladie

Depuis le 4 juin les conseillers sont disponibles sur rendez-vous uniquement et à distance, pour

accompagner les assurés dans la réalisation de leurs démarches et répondre aux questions. Les rendez-vous pourront être pris depuis le compte ameli.

Consulter le document de la CPAM du Val-de-Marne sur les droits et prestations :

Fichier

[Droits et prestations de l'assurance maladie pendant la crise sanitaire Covid-19 \(.pdf - 284.36 Ko\)](#)

Publié le 10 avril 2020